



Pour des information svp ;

Par **momo**, le **18/11/2010** à **19:13**

Bonjour, rnje suis agent de securité en cdi dans une grande societe j'ai créé ma propre boite de securité et je suis sur le point de de signer avec un client mais qui est deja sous contrat avec mon employeur mais je veut juste savoir si je risque quelque chose penalement si ont sache que c'est moi qui va reprendre le marché

Par **Clara**, le **18/11/2010** à **20:18**

Bonsoir, non, vous ne pouvez pas prendre les clients de votre patron, ça s'appelle de la concurrence deloyale et votre patron pourrait vous poursuivre pour ces faits